

## CONTEXTE PREVENTION / COVID 19 PRINCIPES D'ACCUEIL ET D'ORGANISATION DU LYCEE

**L'organisation qui suit prend en compte les consignes nationales en matière de prévention sanitaire liée à la COVID-19**

- Accueil de TOUS LES ELEVES, présence obligatoire au lycée (sauf cas médical justifié par un certificat médical)
- selon l'emploi du temps publié dans Pronote, et avec comme outils de communication avec élèves et parents toutes les fonctionnalités de Pronote dont les codes ont été communiqués, ces codes sont à activer par tous,
- avec l'obligation pour chacun de respecter les consignes sanitaires qui soutiennent de manière solidaire et interdépendante la santé de tous, à la maison avec nos proches comme au lycée
- avec invitation forte à se tenir informé régulièrement, toute évolution des besoins sanitaires et des conséquences en organisation feront systématiquement l'objet d'une information des personnels, des élèves et des parents par la Direction du lycée.

**NB Tout élève contrevenant aux consignes sanitaires aura un entretien avec un CPE qui informera la famille. En cas de récidive, l'élève sera sanctionné.**

## ORGANISATION GENERALE

### AVANT DE PARTIR AU LYCEE

**Les parents s'engagent à prendre les précautions suivantes avant d'envoyer leurs enfants au lycée :**

- surveiller l'apparition de symptômes chez leurs enfants notamment par la prise de température
- en cas de symptômes évocateurs ou de fièvre (37.8° ou plus), l'élève ne devra pas se rendre au lycée et les parents devront prendre avis auprès du médecin traitant pour décider des mesures à prendre
- avoir une hygiène stricte des mains comprenant un lavage au départ et au retour à la maison.

**Ils veilleront à prévenir la vie scolaire par téléphone ou par Pronote si leur enfant n'est pas en état de se rendre au lycée.**

**Avant de partir l'élève veillera à bien préparer ses affaires scolaires de la journée : aucune mutualisation de matériel ne sera possible. De ce fait, l'élève devra veiller à avoir ses affaires scolaires au complet, sans avoir à demander à son voisin, stylos, feuilles, gomme, etc.**

### LA FAMILLE DOIT IMPERATIVEMENT FOURNIR A CHAQUE ELEVE

- UN MASQUE PAR DEMI-JOURNEE
- et seulement si elle le souhaite du gel hydroalcoolique, des lingettes désinfectantes (facultatif, le lycée fournit eau et savon à volonté et assure un nettoyage quotidien de tous les espaces utilisés).
- Des mouchoirs en papier à usage unique sont vivement conseillés.

**A titre exceptionnel le lycée dotera de masques les élèves qui n'en disposent pas. Ils devront dans ce cas immédiatement passer par la loge.**

### ENTREES ET SORTIES

**Toutes les personnes entrant dans l'établissement devront porter un masque en continu (hors personnels administratifs seuls dans leur espace de bureau individuel),**

pour les personnels, masques fournis par l'employeur, pour les anciens professeurs : masques et flacon de gel hydroalcoolique déjà fournis en juin dernier, pour les nouveaux : masques et flacon de gel hydroalcoolique remis dans les casiers personnels, pour chacun des enseignants : un paquet de lingettes désinfectantes pour démarrer  
pour les élèves, masques fournis par les familles (ou à titre exceptionnel par le lycée)

Les visiteurs passant obligatoirement par la loge devront porter un masque et se désinfecter les mains avec le gel hydroalcoolique mis à disposition.

### **LA CIRCULATION AU SEIN DU LYCEE**

Interdiction absolue de stationner au sein des bâtiments, obligation de se rendre directement dans la salle attribuée, en portant systématiquement le masque (à l'exception de la prise de repas).

Pour « stationner », privilégier par sécurité les espaces extérieurs (aérés) en respectant la distanciation de sécurité et le port du masque obligatoire.

En toute circonstance chaque fois que c'est possible, le respect de la distanciation est préconisé.

### **LES REPAS**

La demi-pension maintenue aux horaires habituels ne peut fonctionner que de manière ordinaire, sans distanciation et sans masque pendant le repas.

Le port du masque est obligatoire dans la file d'attente, même à l'extérieur, et pour tout déplacement dans le réfectoire.

### **LES TOILETTES :**

Les consignes seront affichées devant chaque bloc de sanitaire ; L'accès sera limité à deux personnes à la fois.

Les sanitaires seront nettoyés quotidiennement. Les distributeurs de savon seront régulièrement contrôlés et réapprovisionnés.

### **LES SALLES DE COURS**

Les consignes sanitaires seront affichées dans chaque salle.

Afin d'éviter l'utilisation des poignées, les portes des salles seront ouvertes avant l'arrivée des élèves à 8H.

Dans la mesure du possible, la salle sera aérée en continu, au-delà des moments de nettoyage journaliers. Les occupants sont invités à fermer systématiquement les fenêtres à 16H et 17H.

Pour chaque cours, aucune mutualisation de matériel ne sera possible, chaque élève doit venir avec ses propres affaires scolaires dont la blouse en coton personnelle obligatoire pour les TP de sciences.

Le professeur assurera la désinfection de son bureau et de l'ordinateur (uniquement poste professeur) avec des lingettes désinfectantes.

En « pré-rentree », les enseignants bénéficieront d'une information systématique concernant les gestes barrière, les règles de distanciation physique et le port du masque. Ils feront respecter ce cadre durant leurs cours, comme les autres personnels en dehors des cours.

### **ACCES SPECIFIQUES**

#### **LA SALLE DES PROFESSEURS**

Difficile à aérer, la partie en rez-de-chaussée reste en fonctionnement uniquement pour l'accès aux casiers et aux photocopieurs, avec un sens de circulation fléché, porte d'entrée et porte de sortie différentes, gel hydroalcoolique à disposition à l'entrée.

#### **LA VIE SCOLAIRE**

fonctionnera comme à l'ordinaire mais avec masque obligatoire et pas plus d'un élève dans le bureau.

#### **LES SERVICES ADMINISTRATIFS**

Pour éviter engorgement et attente, ces personnels seront joignables prioritairement directement par Pronote (rubrique « personnels » selon les services, voir note du Proviseur aux parents et aux élèves), par mail [ce.0840918s@ac-aix-Marseille.fr](mailto:ce.0840918s@ac-aix-Marseille.fr) et par téléphone.

Les échanges sur site se feront de la porte, sans entrer dans le bureau.

Les deux salles d'attente seront organisées de manière à respecter la distanciation sociale, donc en limitant strictement le nombre d'élèves et d'adultes dans le secteur.

#### **L'INFIRMERIE**

Madame ABRY, infirmière, assure ses permanences comme d'habitude mais avec un seul élève dans la salle d'attente, le suivant attendant dans le hall. En cas d'urgence et d'attente trop longue à l'infirmerie, se signaler en Vie scolaire.

Dans l'hypothèse où un élève accueilli venait à présenter des symptômes au sein de l'établissement, la conduite tenue serait la suivante : appel sans délai des parents/des responsables légaux pour qu'ils viennent chercher l'élève.

Celui-ci serait isolé dans une pièce et médicalement surveillé dans l'attente de son retour à domicile, dans le strict respect des mesures protectrices, dont le port de masque.

Le médecin traitant décidera des mesures à prendre et des suites à donner.

Un nettoyage approfondi de la pièce où l'élève a été isolé après un temps de latence de quelques heures, retour possible en classe qu'après avis du médecin traitant.

En cas de diagnostic positif de COVID-19 confirmé par un test, information sera faite aux services académiques qui déterminent les suites à donner.

**LES PSYCHOLOGUES SCOLAIRES**, assureront leurs permanences dans leur bureau spécifique. Les entretiens auront lieu uniquement sur rendez-vous pris à l'avance au secrétariat élèves auprès de Madame LAFOND par téléphone ou par Pronote (onglet « personnels »).

Mesdames ARBAOUI et THORON sont par ailleurs joignables par Pronote.

**L'ASSISTANTE SOCIALE** assurera ses permanences les jours indiqués ultérieurement aux élèves et aux parents. Les entretiens auront lieu uniquement sur rendez-vous pris directement auprès d'elle par Pronote (onglet « personnels », Madame SOUDRE).

### **LES REUNIONS**

Leur tenue doit respecter strictement les consignes sanitaires et favoriser notamment la distance d'au moins un mètre entre les personnes. L'utilisation de gel hydroalcoolique sera systématiquement préconisé à l'entrée.

Pertuis le 27/08/2020  
Le Proviseur,  
Marie-Claude BONAL